

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL de GARAT du 15 janvier 2020.

Début de séance du conseil municipal à 20h00 le quorum étant atteint, le conseil délibère valablement.

- Secrétaire de séance : Sandrine Simonnot
- Absents : Virginie Labbaci, Sabrina Roy, Lætitia Drinkwater, Elisabeth Nouard,
- Pouvoirs : Laurent Dugué à Hervé Ramat; Yvon Primault à Bertrand Rullier; Daniel Faure à Cécile Mérienne.
- Lecture du CR sommaire du conseil municipal précédent.

Délibérations du conseil municipal :

1. Par 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal approuve le rapport de la Commission Locale des Transferts de Charges du Grand Angoulême du 05 novembre 2019 concernant les communes des ex CdC Charente Boême-Charraud et CdC Braconne-Charente.
2. Par 14 voix pour, 1 abstention, 0 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal émet un avis défavorable au projet de PLH 2020-2025 de Grand Angoulême tel qu'arrêté en conseil communautaire le 5 décembre 2019.
3. Par 13 voix pour, 2 abstentions, 0 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal approuve la convention de partenariat pour un territoire du bien être entre la commune de Garat, Grand Angoulême, les 37 autres communes de l'agglomération, et l'ARS, ayant pour objet de développer une stratégie territoriale globale pour améliorer l'offre de soins de premier recours en attirant de nouveaux professionnels de santé sur le territoire.
4. Par 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre : Après présentation faite en séance par M. Rullier adjoint au maire en charge de la voirie, le conseil municipal décide que la commune adhère et transfère la compétence « Bornes de charge électrique » au SDEG 16, qui permet de procéder à la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides dans les conditions prévues à l'article L. 2224-37 du CGCT. Donne pouvoir au Maire pour prendre toutes les dispositions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération. La commune participera à cette opération pour un montant de 3 600€ ttc maximum. La « Borne de charge électrique » sera installée rue du Stade entre le complexe Jean Niollet et la nouvelle salle des fêtes.
5. Par 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre : Après présentation faite en séance par M. le Maire, le conseil municipal autorise le Centre de Gestion CDG16 à mettre en œuvre les procédures de consultations et de mise en concurrence liées au marché public de contrat d'assurance groupe des risques statutaires du personnel. A l'issue de cette consultation, le conseil municipal décidera de son adhésion ou non à un nouveau contrat d'assurance groupe.
6. Par 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre : Après présentation faite en séance par M. Rullier adjoint au maire en charge de la voirie, le conseil municipal décide de produire avant fin janvier une demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) auprès des services de l'État concernés. Cette demande de subvention permettra le cofinancement d'un terrain de sport type «terrain multi-sports» qui sera implanté à proximité de l'aire de stationnement de la future salle des fêtes. Le coût total de l'opération est estimé à 55 682 € HT et la demande de subvention portera sur 50 % de ce montant.
7. Par 15 voix pour, 0 abstention, 0 contre : Après présentation faite en séance par M. Rullier adjoint au maire en charge de la voirie, le conseil municipal donne un avis favorable pour intégrer la partie du Chemin Rural n° 69, (partie comprise entre la RD4 et le CR 2B) dans le PDIPR - Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Informations et points divers :

- Informations.
 - État d'avancement Salle Des Fêtes : Délai réception prévu pour mars 2020.
 - Recrutement de Monsieur Baptiste Renaudon, agent technique en CDD jusqu'au 30 avril 2020 en remplacement de Sylvain Massavie ayant obtenu sa mutation pour le pôle Image Magelis.
- Agenda.
 - 19 janvier : Chocolat chaud et spectacle offert aux enfants de Garat de 3 à 11 ans par le CCAS.
 - 24 janvier à 19h : Réunion publique de présentation des vœux de la municipalité aux Garatois (Salle polyvalente)
 - 1er février : Soirée Théâtre organisée par le Comité des fêtes de Garat.

Fin de séance du conseil municipal à 22h11. Dans un délai d'une semaine, le compte rendu de la séance du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune L.2121-25 du CGCT.

Le Maire,
Signé : Jean-Marc Choisy



La secrétaire de séance,
Signé : Sandrine Simonnot